



Déclaration liminaire Réunion CNAS Du 30 mars 2021

Mais quelle est donc cette furie créatrice qui, en même temps qu'elle repoussait au 31 mai les expulsions locatives, poussait 20 millions de français à l'extérieur de chez eux pour cause d'enfermement dehors.

C'est certainement une logique aussi réfléchie qu'une attestation de sortie, un excès d'usage des circonvolutions cérébrales, un plagiat de charabia juridique incompréhensible comme dirait Nicolas 1^{er} sortant d'un de ses procès.

Pourtant, l'espoir revenait, le ciel se remplissait d'oiseaux annonciateurs de douceurs printanières, les politiques réemployaient un langage fleurant bon l'ancien temps : réformes de l'assurance chômage et des retraites et même plan de sauvegarde de l'emploi qui, comme ce confinement, réside essentiellement à mettre dehors les travailleurs.

Tout allait bien. Nous avons bloqué l'anglais et rhabillé le brésilien lorsque le breton, reconnaissable à ses pattes bleues et son ciré jaune a débarqué.

Alors, il y a eu un affolement général et ce qui n'était pas possible hier devenait pratiquement obligatoire aujourd'hui. Il en est ainsi du télétravail qui tomba tardivement sur notre ministère comme une maladie infâme sur le bas clergé. Mais rien n'était prêt. Ni l'administration, ni les agents, ni les moyens.

Les personnels se sont retrouvés chez eux avec une charge de travail identique ou supérieure mais dans des locaux qui n'étaient pas adaptés puisque c'était leur domicile. Alors s'ils ont fait des économies sur les déplacements et la vêtture, les autres dépenses ont explosé : l'alimentation, l'énergie, l'informatique a contrario de l'action sociale qui elle disparaissait : pas de prestation repas, pas de possibilité d'utilisation des CESU, chèques vacances, moins de crèches...

Il est donc légitime de penser que les difficultés d'hier se retrouvent aujourd'hui. Pour autant, bien que notre débonnaire ministre proclame à qui veut l'entendre que son budget n'a jamais été aussi conséquent, mais pourtant l'un des plus faibles d'Europe par justiciable, la ligne consacrée aux CRAS, bras de solidarité de l'institution auprès des agents, reste aussi plate que l'encéphalogramme des icônes de la télé réalité.

On vous le disait, on nage en pleine incompréhension et les clauses de revoyure n'y changeront rien, à moins que simplement nous attendions le variant grec, qui arrivera aux calendes.

Syndicat national CGT des chancelleries et des services judiciaires – Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres - Escalier F Entresol 1^{er} étage – 75055 PARIS CEDEX – Tél : 01.44.32.58.60 / 01.44.32.52.04 – Fax : 01.44.33.26.98 – Email : synd-cgt-acsj@justice.fr – site internet : <http://www.cgt.justice.fr>

Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 –Fax : 01.55.82.89.68 - Email : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - Email : cgtppj.national@gmail.com - Site : <http://www.cgtppj.fr>

Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex- 01 55 82 89 69/71- Email : spip.cgt@gmail.com site : www.cgtspip.org